



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de TUGERAS-SAINT-MAURICE

PROCES-VERBAL

Séance du 14 avril 2025

Date d'envoi de la convocation : 3 avril 2025

L'an deux-mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Tugéras-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Pierre AMAT, Maire ;

Présent : M. AMAT Pierre, Mme CHIRON Jeannie, Mme DOUCIN Kati, M. MAURIN Stéphane, M. WARCHOLINSKI Julien, M. BOURGUIGNON Alain, Mme LARGEAU Agnès, M. BOUYER, M. CHARTIER Donovan, M. DAVID Olivier et Mme CHALOM Brigitte

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CHALOM Brigitte

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire de Séance pris au sein du Conseil : Mme CHALOM Brigitte est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite ajouter le vote des subventions à l'ordre du jour, le conseil acceptant à l'unanimité, ce sujet sera mis à l'ordre du jour.

I/ APPROBATION DES DERNIERS PV

Après lecture des procès-verbaux des séances précédentes, le procès-verbal du 29 janvier 2025 fait l'objet d'une remarque de la part d'un conseiller municipal. Ce dernier souhaite obtenir une précision concernant la délibération relative à la prolongation de l'ouverture de crédit en attente des subventions. Il demande si le taux de l'ouverture de crédit avait été évoqué lors de la séance. Le maire indique qu'il n'en avait pas été fait mention à ce moment-là et précise que le taux est actuellement d'environ 2,7 %, avec une légère variabilité. Après cet échange, le procès-verbal est soumis au vote : 10 voix pour, 1 contre. Il est donc adopté.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 est, quant à lui, adopté à l'unanimité.

II/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les éventuels budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après discussion, il est procédé à un vote en plusieurs tours :

- Premier tour : 5 votes pour, 4 contre, 2 abstentions
- Deuxième tour : 5 votes pour, 4 contre, 2 abstentions
- Troisième tour : 5 votes pour, 4 contre, 2 abstentions

Le Conseil Municipal adopte donc le compte de gestion 2024 à l'issue du troisième tour de vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE à la majorité** que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2024, et certifié conforme par l'ordonnateur.

III/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le maire ayant quitté la salle conformément à la réglementation, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Jeannie CHIRON, doyenne du Conseil, élue pour présider la séance relative au vote du compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, le Conseil Municipal examine le compte administratif établi par M. Pierre AMAT, Maire, et arrête ainsi les comptes de l'exercice 2024 :

Investissement

Dépenses	Prévu :	225 310,18
	Réalisé :	57 868,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	225 310,18
	Réalisé :	86 743,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	474 829,45
	Réalisé :	435 199,86
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	474 829,45
	Réalisé :	413 853,92
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	28 874,32
Fonctionnement :	-21 345,94
Résultat global :	7 528,38

Le vote est effectué à bulletin secret. Le dépouillement, assuré par Mme Jeannie CHIRON, donne les résultats suivants : 7 votes pour, 3 votes contre, 0 abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 ;
- **CONSTATE**, tant pour la comptabilité principale que pour les éventuelles comptabilités annexes, les identités de valeurs avec le compte de gestion concernant le report à nouveau, le résultat d'exploitation, le fonds de roulement au bilan de sortie, les débits et les mouvements portés aux différents comptes ;
- **CONSTATE** la concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

IV/ AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Jeannie CHIRON, après avoir approuvé à la majorité le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement : 21 345,94 €
- Un déficit reporté : 0,00 €

Soit un déficit cumulé de fonctionnement de : 21 345,94 €

- Un excédent d'investissement : 28 874,32 €
- Un déficit des restes à réaliser : 0,00 €

Soit un excédent de financement pour la section d'investissement de : 28 874,32 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : déficit 21 345,94 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 21 345,94 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 28 874,32 €

V/ VOTE DES TAUX DES TAXES 2025

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition des services des finances publiques relative aux taux d'imposition pour l'année 2025 ;

Et afin de garantir un produit fiscal total de 138 872 €, comprenant :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 70,79 %
- Taxe d'habitation (TH) : 20,46 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,98 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les taux proposés pour l'année 2025, à savoir : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34,72 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 70,79 %, la taxe d'habitation (TH) : 20,46 % et la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,98 %.

VI/ VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

M. le Maire présente un budget prévisionnel au conseil municipal en détaillant chaque article pouvant ce résumé ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 430 932, 88 €

Recettes : 430 932, 88 €

Investissement :

Dépenses : 28 874, 32 €

Recettes : 28 874, 32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le budget proposé par le Maire

- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires

VII/ VOTE DES SUBVENTIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs demandes de subventions ont été adressées à la commune par diverses associations pour l'année 2025.

Il rappelle que la somme de 1 000 € a été inscrite au budget à ce titre, et qu'il convient désormais de répartir cette enveloppe entre les associations ayant sollicité une aide.

Après examen des demandes et échanges entre les membres du Conseil, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes :

ARTICLES	ASSOCIATIONS	VOTES
6574	ADMR	200 €
6574	ACCA TUGERAS	300 €
6574	MFR CHEVANCEAUX	50 €
6574	DON DU SANG	50 €
6574	MAISON POP	100 €
6574	LA LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
6574	RESERVE	200 €
TOTAL		1000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** les subventions mentionnées ci-dessus
- **DONNE** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires

La séance est levée à 23h45.

La secrétaire de séance
Brigitte CHALOM

Le 25/04/25
3061

Le Maire
Pierre AMAT

